

DECISION COMMUNAUTAIRE 2023_085

Objet : M23.011 – Prestations de ménage et d'entretien pour les bâtiments de la Communauté de Communes Flandre Intérieure – 2 lots

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINT-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2023_073 d'autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M23.011 - Prestations de ménage et d'entretien pour les bâtiments de la Communauté de Communes Flandre Intérieure – 2 lots, avec les attributaires qui seront choisis par la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant l'avis n°23-45613 du 05/04/2023 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme www.marches-securises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20230405W2_01 le 05/04/2023 ainsi que l'avis n°2023/S 070-214006 paru au JOUE et la publication sur le site internet de la CCFI,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au mercredi 10 mai 2023 avant 12h00,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres des candidats,

Considérant la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juin 2023.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande M23.011 - Prestations de ménage et d'entretien pour les bâtiments de la Communauté de Communes Flandre Intérieure, ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec les opérateurs économiques suivants :

Pour le Lot n°1 : Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux des bâtiments du siège communautaire de la Communauté de Communes Flandre Intérieure – marché réservé, avec l'Esat « Atelier du Pont des Meuniers » (59190 HAZEBROUCK), pour un montant maximum annuel de commande de 100 000,00 euros HT pour la période initiale et pour chaque reconduction (montant estimatif du Détail Quantitatif Estimatif de 63 321,20 euros HT soit 75 985,44 euros TTC).

Le lot 1 débutera à compter de sa notification pour une durée initiale de 12 mois reconductible 3 fois par reconduction tacite.

Pour le Lot n°2 : Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux des offices de tourisme, bâtiments et infrastructures de la Communauté de Communes Flandre Intérieure, avec l'opérateur économique NSI 1 (59860 BRUAY SUR L'ESCAUT), pour un montant maximum annuel de commande de 75 000,00 euros HT pour la période initiale et pour chaque reconduction (montant estimatif du Détail Quantitatif Estimatif de 8 966,35 euros HT soit 10 759,62 euros TTC).

Le lot 2 débutera le 07 août 2023 pour une durée initiale de 12 mois reconductible 3 fois par reconduction tacite.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINT-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Fait à Hazebrouck, le 20 juin 2023

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme SARGUES

